

Et si je n'ai pas de questions ?



Voici quelques sujets que vous pourrez aborder :

- Comment je vis ma grossesse ?
 - Comment je me sens ?
 - Quelles sont mes inquiétudes ?
 - Comment j'envisage la naissance ?
 - Comment me préparer à l'arrivée de mon (ou mes) enfant(s) ?
- etc...

Mes questions :

.....

.....

.....

.....

Combien cela va-t-il me coûter ?

Cet entretien est remboursé à 100 % par la sécurité sociale et dans certaines structures vous n'avez pas à faire l'avance de frais.



Où trouver la liste des professionnels ?



Sites Internet :



Annuaire régional :

- Maternités (27 et 76)

<http://www.reseaux-perinat-hn.com>

- Sages-Femmes libérales (27 et 76)

(Sages Femmes Libérales)
Haute-Normandie

<https://sagesfemmes-normandie.fr>

- Conseils Départementaux :

Centres médico-sociaux (CMS)

<http://www.eure-en-ligne.fr>

<http://www.seinemaritime.fr>



Réseau Périnatalité Eure et Seine-Maritime



Pavillon Mère & Enfant (PME)
Service de Pédiatrie Néonatale
et Réanimation

CHU de Rouen
Hôpital Charles Nicolle
1 rue de Germont
76031 ROUEN cedex



Tél. : 02.32.88.01.24

Fax : 02.32.88.88.23

Courriel :

reseaux.perinathn@gmail.com



Information à destination
des femmes enceintes

Entretien Prénatal Précoce ou Entretien du 4^{ème} mois



Pourquoi un entretien ?



- Pour vous permettre de rencontrer un professionnel en dehors d'une consultation et en prenant du temps.
- Pour parler de vos attentes, de vos besoins et de votre projet de naissance.
- Pour être informée du suivi de votre grossesse.
- Pour connaître vos droits.
- Pour préparer au mieux la naissance de votre enfant dans la maternité de votre choix et le retour à la maison
- Pour poser toutes les questions qui vous préoccupent.
- Pour vous apporter un soutien dont vous auriez besoin.

Qui y a droit ?

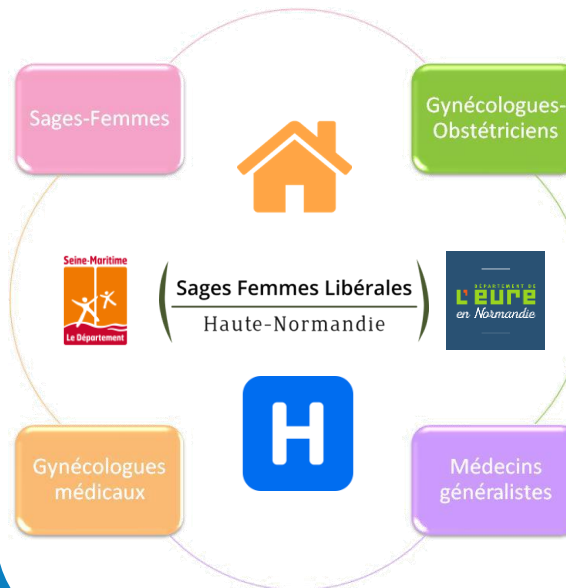
Toutes les femmes enceintes et les couples qui le désirent.

Vous n'avez pas besoin de prescription médicale pour le réaliser.



Avec quel professionnel ? Et où ?

Tous les professionnels de la grossesse, organisés en réseau : les sages-femmes libérales, les sages-femmes de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) dans les Centres Médico-Sociaux (CMS) et les sages-femmes des maternités (publiques ou privées), ainsi que les médecins généralistes, les gynécologues-obstétriciens et les gynécologues médicaux dans toutes les structures existantes.



A quel moment ?

Le plus tôt possible, vers le 4^{ème} mois de grossesse, mais aussi à tout moment de la grossesse si vous en sentez le besoin.



Cet entretien peut-être réalisé lors de la première séance (individuelle) de préparation à la naissance.

Comment l'entretien se déroule-t-il ?

Il se fait seul ou en couple. Il dure de 45 minutes à une heure. C'est un temps d'échange ; ce n'est pas un examen médical, ni une ouverture de dossier.

Cet entretien est confidentiel. Aucune information ne sera transmise à d'autres professionnels sans votre accord.

Une fiche de synthèse peut être faite qui vous sera remise.

